

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-06/2023

Date de convocation : 3 février 2023

Date d'affichage : 3 février 2023

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept février à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS.

Absents : Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD

Procuration : Anne-Lise CALABRIN à Virginie TARDY

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu l'organisation actuelle du service technique et l'augmentation des missions avec la création de nouveaux espaces verts et de voirie,

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'unique agent en charge des missions du service technique communale,

Considérant que, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 30 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023

MODIFIE comme suit le tableau des effectifs :

		Effectivement pourvu titulaire TC	Effectivement pourvu titulaire TNC
	<i>Filière Administrative</i>		
Catégorie B	Rédacteur territorial	1	0
	TOTAL Filière administrative	1	0
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint technique	1	1
	Total filière technique	0	1

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Affiché le
ID : 026-212603195-20230207-D06_2023-DE

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par le Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 8 février 2023

Le Maire



Pierre COLOMB